

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 039-243900420-20250505-52\_2025-DE

Berger  
Levrault

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 05 mai 2025

### Date de convocation

22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

### Aide individuelle à la participation aux salons professionnels N°52/2025

#### Présents

##### Nombre de membres

11

##### Présents

8

##### Représentés

0

##### Excusés

3

##### Votants

8

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

#### Absents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'intervention économique,

Vu le vote du budget en date du 3 avril 2025,

Considérant les demandes d'aides financières de certaines entreprises pour participer à des salons professionnels,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux  
Le Président



Philippe Brochet  
Secrétaire de séance

